

Union Sportive des cheminots du Maroc
 Piscine couverte – Salle de Fitness
 Rue Mohammed Triki Rabat-Agdal
 Tél : 0537 77 00 48
 Fax : 0537 67 50 35
 Email : uscm@menara.ma

FICHE « D »

USCM

DEMANDE D'ADHESION

A TITRE DE MEMBRE

(ACTIF)

(SCOLAIRE OU ETUDIANT)

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : ... / ... /

PROFESSION :

ADRESSE DOMICILIAIRE :

TEL:

CONJOINT : (NOM: PRENOM :

ENFANTS (PRENOMS : DATES DE NAISSANCE :
 (.....
 (.....
 (.....
 (.....

TARIF EN VIGUEUR A COMPTER DU 1^{er} JUIN 2022

	Catégorie	Droit d'admission	Cotisation annuelle et assurance	Total d'admission
A	Ménage	7 000 DH	7 000 DH	14 000 DH
B	Membre actif adulte	4 500 DH	4 500 DH	9 000 DH
C	Membre scolaire ou Etudiant de plus de 4 ans et moins de 18 ans	2 500 DH	2 500 DH	5 000 DH

	NOM	N° adhésion	SIGNATURE
1 ^{er} parrain (membre du COMITE)
2 ^{ème} parrain (membre du CLUB)

Dossier d'admission

- Demande d'adhésion dûment renseignée et signée.
- 3 photos d'identité par personne.
- Un extrait d'acte de naissance et un certificat médical pour les enfants.

Le nombre d'adhérents étant limité, aucune demande d'adhésion ou de renouvellement ne sera acceptée lorsque le nombre serait atteint. Le membre qui n'aura pas renouvelé sa cotisation à la date de l'expiration de son adhésion sera considéré démissionnaire.

Jours et Horaires réservés au membre	
PISCINE COUVERTE	SALLE DE FITNESS
..... de à de à
..... de à de à

REGLEMENT

1-PISCINE

- 1-1 Seuls les membres à jour de leur cotisation sont admis au bassin.
- 1-2 Les enfants de moins de dix ans doivent obligatoirement s'inscrire à l'école de natation.
- 1-3 L'accès au complexe couvert est subordonné à la dépose au guichet de la réception, de la carte de membre.
- 1-4 Les vestiaires ne sont pas surveillés. Le Club n'est pas responsable des vols qui peuvent être perpétrés. Les objets de valeur doivent être déposés à la réception et retirés à la sortie.
- 1-5 L'accès au bassin doit se faire par les pédiluves après douche.
- 1-6 Le port du bonnet est obligatoire pour tous les membres.
- 1-7 La durée de la séance de natation est strictement limitée à 1 heure conformément à l'horaire prévu sur la carte d'adhésion.
- 1-8 L'utilisation de la douche à la fin de la séance de natation est limitée à dix (10) minutes au maximum.

1-9 INTERDICTIONS DIVERSES

Il est formellement interdit :

- 1-9-1 De circuler en chaussures ou en tenue de ville sur le bord de la piscine.
- 1-9-2 De jouer au ballon dans l'enclos de la piscine ou de jeter de l'eau sur les personnes qui s'y trouvent.
- 1-9-3 De manger ou de boire autour du bassin.
- 1-9-4 De se baigner le corps enduit de matière grasse, avec des plaies ou pansement quelconque.
- 1-9-5 D'utiliser dans le bassin des accessoires en caoutchouc ou matières plastiques.
- 1-9-6 Le maître nageur est habilité à interdire l'accès au bassin à toute personne qui ne présenterait pas les conditions d'hygiène requises ou qui ne présenterait pas le présent règlement.
- 1-9-7 De faire de l'apnée ou de faire des plongons acrobatique.

2-SALLE DE FITNESS

- 2-1 Seuls les membres à jour de leur cotisation sont admis à la salle de FITNESS.
- 2-2 La tenue de sport est exigée. Les chaussures doivent être d'un type agréée afin d'éviter la détérioration du tapis sol.
- 2-3 L'utilisation des appareils doit se faire convenablement. Les membres doivent consulter l'entraîneur sur le mode d'utilisation.
- 2-4 La durée maximum de la séance de gymnastique est fixée à 1 heure.

3-SAUNA-JACOUZI-HAMMAM

- 3-1 Les tarifs des différentes prestations figurent sur un dépliant disponible à l'accueil.
- 3-2 L'accès à ces dépendances est subordonné à un paiement d'un ticket d'accès.
- 3-3 Les tickets sont en vente à la réception.
- 3-4 La durée de la séance ne doit pas dépasser une (1) heure.

4-ASSURANCES

Il est signalé aux adhérents du club qu'ils sont assurés et qu'en cas d'accident, ils doivent remplir dans les 48 heures, l'imprimé mis à leur disposition au bureau administratif du club.

5-PARKING

- 5-1 Le parking est gratuit et le club n'est pas responsable des vols qui peuvent être perpétrés dans les voitures.
- 5-2 Aucun véhicule ne doit passer la nuit au parking.

6-HORAIRE

- 6-1 Le complexe couvert est ouvert tous les jours de 6h00 à 22h00
- 6-2 Le complexe est fermé :
 - le lundi matin de 6h00 à 12h00 pour l'entretien hebdomadaire
 - le mois d'Août pour le congé annuel.

Rabat, le

Signature